

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Solène PELLE.

Procurations : Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA.

Secrétaire de séance : Mme Laure GIMENO.

Le quorum est atteint avec 21 présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 5 Octobre 2020 qui est adopté à l'unanimité des présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

3) Subventions aux communes sinistrées des départements du Gard et des Alpes Maritimes.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 2 procurations.

Hommage à M. Samuel PATY :

Avant de commencer la séance, les membres du Conseil Municipal rendent hommage à M. Samuel PATY.

Une minute de silence est observée en mémoire de ce professeur d'histoire, assassiné sauvagement pour avoir enseigné à ses élèves la liberté de pensée.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2020-10-13-17 du 13 Octobre 2020 retenant l'avenant n°1 en plus value des travaux d'installation de la vidéoprotection par la Sté ABSYS pour un montant de 2 284.36 € Ht portant le marché à 47 119.18 € HT.

N° AD-2020-10-20-18 du 20 Octobre 2020 retenant l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique de la Sté Eléments pour la création d'un parc photovoltaïque modifiant le rythme de versement de l'indemnité d'immobilisation des parcelles communales concernées par le projet en deux versements (2 000 € en 2019 et 8 000 € en 2020 au lieu de 5 versements de 2 000 € sur 5 ans de 2019 à 2023).

N° AD-2020-10-21-19 du 21 Octobre 2020 retenant l'offre de contrat copieurs de la Sté RICOH pour le service Enfance Jeunesse pour 4 copieurs de 1 132.00 € HT/trimestre pour une durée de 63 mois.

DELIBERATIONS

I – Procédure de déclaration de projet du parc photovoltaïque emportant mise en compatibilité du PLU n°1 : D-2020-11-02-01

Chaque membre du conseil municipal, a reçu, en accompagnement de leur convocation à la présente séance de conseil municipal une présentation du projet de parc photovoltaïque, Route de Béziers, Secteur des Esses, qui revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il représente un projet participant aux objectifs français visant à atteindre 32 % d'énergies renouvelables en 2030 et dynamisant l'économie locale en conférant au territoire une part importante dans les progrès de transition énergétique.

CONSIDERANT que le projet nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour permettre l'installation d'un parc photovoltaïque sur le zonage concerné, les modalités de concertation seront les suivantes :

- Publicité dans les quotidiens Midi Libre et l'Hebdomadaire La Marseillaise Edition Occitanie.
- Affichage sur les panneaux d'informations locales et sur le site internet de la commune.

- Réunion avec l'Etat et les Personnes Publiques Associées.
- Enquête publique d'une durée d'un mois.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 et de signer tous les actes et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Les modalités de concertation sont définies comme présentées ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 2 procurations.

II – Communauté de communes La Domitienne

a) Avenant n°1 / 2020 Convention Pacte Fiscal et Financier : D-2020-11-02-02a

Vu le projet de territoire de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015-2020 de l'Ensemble intercommunal ;

Le présent avenant n°1 pour l'année 2020 s'inscrit dans le cadre de l'actualisation de la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015-2020 entre la Communauté et la Commune.

Il a pour objet :

- Le reversement intégral du FPIC revenant à la Communauté au profit des communes ;
- Le reversement du solde par la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sur les critères du droit commun du FPIC.

Pour la commune de Lespignan, l'attribution 2020 est donc de 163 481.71 € répartis ainsi :

- AC 2020 : 109 724.71 €
- FPIC CCLD : 34 721.00 €
- DSC : 19 036.00 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve les termes de l'avenant n°1 pour l'année 2020 à la convention-cadre du PFF 2015-2020 et l'attribution pour la commune de Lespignan ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Maire à le signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

b) Modifications des Statuts Communautaires n°18 : D-2020-11-02-02b

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne et les avenants successifs ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite se doter d'une compétence supplémentaire intitulée « création et gestion d'une ludothèque intercommunale » ;

Considérant qu'il convient, pour plus de lisibilité, de renommer la compétence supplémentaire « **Lecture publique par la création et la gestion du fond documentaire intercommunal, la création et la gestion du réseau informatique des médiathèques, la promotion du réseau par la création de la gestion du site internet et par la création et la gestion d'un programme spécifique d'animations et de communication** » qui sera désormais intitulée « **Lecture publique par la coordination du Réseau Intercommunal des médiathèques** »

Considérant que chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes adressée au Maire pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour dont 2 procurations, approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes La Domitienne selon les éléments présentés ci-dessus, aboutissant au texte complet annexé à la présente délibération, charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « La Domitienne ».

III – Subvention aux Communes sinistrées du Gard et des Alpes Maritimes : D-2020-11-02-03

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur le Président de l'association des Maires de l'Hérault qui informe que les orages destructeurs dans le département du Gard et les intempéries dévastatrices qui ont suivi dans le département des Alpes Maritimes ont fait d'énormes dégâts et que l'Association des Maires du Département de l'Hérault a la volonté d'exprimer sa solidarité avec les habitants des territoires touchés.

Aussi, il invite les communes à délibérer en Conseil municipal et faire voter une aide d'urgence. L'Association des Maires de l'Hérault centralisera les dons et se chargera de les transmettre à l'Association des Maires du Département du Gard et du Département des Alpes Maritimes qui les répartira.

Le Conseil, solidaire des communes sinistrées des Départements du Gard et des Alpes Maritimes, à l'unanimité des présents + 2 procurations, décide d'apporter le soutien de la commune de Lespignan à hauteur de 1 500 € (Mille cinq cents euros) et dit que cette somme sera prélevée sur le C/6574 Divers du BP 2020 pour être versée à l'Association des Maires de l'Hérault.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire :**

- ❖ Donne le compte rendu d'une entrevue avec Mmes FORNIELES et MOLINIER, Chargée du redéploiement de La Poste et Directrice du secteur de Sérignan, qui constatant la baisse de rendement des services de La Poste et de la Banque Postale de Lespignan, informe la commune d'un changement d'horaire d'ouverture du Bureau de Poste de la Commune à compter du 2^{ème} semestre 2021 (dates à confirmer). L'ouverture sera prévue du Lundi au Vendredi de 14h00 à 17h00.
Il en sera de même pour le Bureau de Poste de la commune de Nissan lez Ensérune avec les mêmes jours et heures d'ouverture.
Monsieur le Maire précise que ces responsables, bien qu'annoncées dans le cadre d'une réunion de concertation avec les élus, n'ont pas pris en compte les arguments de la commune et ont simplement annoncé les nouvelles mesures sans possibilité de négociation, ni sur les plages d'ouverture, ni sur les horaires qui paraissent mal choisis (uniquement des après midis, pas de coordination avec les jours de marchés, fermeture le samedi matin).
Sur le territoire de la Communauté de Communes La Domitienne, seules trois communes sont encore pourvues aujourd'hui d'un Bureau de Poste, hormis la commune de Vendres qui accueille le tri postal sur la zone de Via Europa, il s'agit des communes de Cazouls les Béziers, Nissan lez Ensérune et Lespignan.
- ❖ Informe sur l'avancement des travaux du Lotissement Le Cercle, rue de l'Ancien Chemin de Vendres, réalisé par la Sté Angelotti. Aucun problème n'est à signaler sur la réalisation de ces travaux qui se déroulent sans problème. La commercialisation des lots est réalisée à environ 50 % et les 1^{ères} maisons devraient sortir de terre en Avril 2021. Une réunion d'information avec les riverains a eu lieu Jeudi 22 Octobre 2020.
- ❖ Requalification des Abords du Château : l'appel d'offres a été publié le 16/10/2020, la date limite de remise des offres a été fixée au 10/11/2020 et la CAO d'ouverture des plis se réunira le 12/11/2020 à 10h00.
Il est prévu un ordre de service de démarrage des travaux au 1^{er}/12/2020 et, considérant un mois de mise en place du chantier, un démarrage réel des travaux début Janvier 2021.
- ❖ Informe le conseil de la venue de Monsieur Jacques WITKOWSKI. Préfet de l'Hérault, à la Communauté de Communes La Domitienne le 5 Novembre 2020 de 10h00 à 12h00 pour une réunion de travail avec le Président et les Maires de la Communauté où les points suivants seront abordés :
 - 1) Projet communautaire d'extension de la ZA VIA EUROPA à Vendres
 - 2) La réalité de l'abandon de la Cave des VPE de Maraussan et la nécessité de trouver un avenir à cet édifice classé
 - 3) La demande réitérée de l'Etat de prévoir le développement par requalification de sites déjà urbanisés, plutôt que par artificialisation de terres naturelles
 - 4) Rencontres annuelles d'échanges sur le développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique
 - 5) Le pouvoir des Maires : La loi EGALIM Engagement et Proximité dit renforcer le pouvoir des maires
 - 6) Aire de lavage des pulvérisateurs et machines à vendanger : rencontre de difficultés d'adhésion des viticulteurs et agriculteurs, ce qui entraîne un surcoût pour les plus vertueux.
 - 7) Suite arrêté préfectoral pour le traitement de la cicadelle : impact par les propriétaires non respectueux de la loi ?

- ❖ Aire de Lavage : Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) va être présenté rapidement par le Cabinet ENTECH chargé de son élaboration.
- ❖ Distribution à chaque membre du conseil municipal d'un document d'information sur le rôle du CFMEL (Centre de Formation des Maires et Elus Locaux)

➤ **Monsieur Julien PUJOL :**

- ❖ Demande si la Rue de la Tour est soumise à l'avis des Bâtiments de France pour la réfection d'une façade.
- ❖ La déchetterie de Nissan les Ensérune est ouverte du Mardi au Samedi de 8h00 à 17h30 ; il est nécessaire de cocher la case des achats de première nécessité de l'attestation de déplacement pour s'y rendre.
- ❖ Demande à quelle date sera effectué le 2^{ième} versement des subventions aux associations. Monsieur le Maire répond que la situation sera réexaminée en Décembre.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Présente l'application « Panneapocket » à laquelle la commune a adhéré et qui permet d'informer la population gratuitement, en temps réel, de divers évènements, manifestations....
La publicité de cette application auprès de la population sera faite par le prochain Lespignan Infos.
- ❖ Se fait confirmer que, compte tenu de la situation sanitaire, les réunions de quartiers sont reportées.

➤ **Madame Marie-Josée GOTH** signale la présence de beaucoup de déchets autour du Stade Zizou Vidal.

➤ **Monsieur Claude VIDAL :**

- ❖ Informe que le Concours des Vitrites de Noël est maintenu (Villas, Maisons de village et Commerces). Un affichage des modalités de l'évènement sera effectué chez les commerçants. Il demande que deux personnes de la commission animations se désignent pour former le jury.
Mmes Marie CHOLLET et Laure GIMENO sont désignées.
- ❖ Les manifestations pour le TELETHON sont annulées. Seule la loterie avec un affichage chez les commerçants sera maintenue.
- ❖ Les lotos sont annulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.